

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 18

**Objet : AUPA – convention
pluriannuelle 2022-2024**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

Le 26 juin 2019, par délibération N°31, le Conseil d'Agglomération de Provence Alpes Agglomération a approuvé le principe de confier à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance (AUPA) l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et autorisé la Présidente à signer une convention pluriannuelle pour les années 2019 et 2020.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'adhésion de PAA à l'AUPA, approuvée par délibération N°20 du 13 février 2019, qui prévoit notamment que cette association est en capacité d'assurer des missions diverses pour le compte de ses membres telles que l'accompagnement à l'élaboration de documents de planification stratégique qui contribuent à la construction d'un cadre de cohérence territorialisé.

L'année 2022 s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés pour finaliser le premier PLH de l'Agglomération. Les actions conduites sont déclinées dans une convention pluriannuelle 2022-2024 annexée au présent rapport.

En 2022, la mission porte sur deux points :

- Aide à la finalisation et l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Accompagnement à l'élaboration du SCOT pour la mise à jour des données du Mode d'Occupations des Sols couvrant actuellement la période 2010-2018. Cette mise à jour pour la période 2019-2021 répond à l'évolution réglementaire de la Loi Climat et Résilience.

Pour les années 2023 et 2024, la présente convention fera l'objet d'un avenant annuel précisant le programme de travail et le montant de la subvention allouée. Pour 2022, le montant de la subvention est de 23 000 euros.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le principe du renouvellement de la convention triennale établie entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention
- D'autoriser Madame la Présidente à faire procéder au versement de la subvention 2022,
- De dire que les dépenses afférentes seront inscrites au budget correspondant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com